

DEPARTEMENT  
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 26 Juin 2023

| NOMBRE DE MEMBRES                          |                   |   |
|--|-------------------|---|
| AFFERENTS<br>AU CONSEIL<br>MUNICIPAL<br>15 | EN EXERCICE<br>13 | QUI ONT PRIS<br>PART A LA<br>DELIBERATION<br>13 |

|   |
|---|
| DATE DE LA CONVOCAION :<br>22 Juin 2023 |
|---|

L'an deux mil vingt-trois et le vingt six juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Etaient présents** : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RULLIAT Christian, FOURDIN Fabrice, BLUM Virginie, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

**Etaient absents** : BARNOUD Frédérique (pouvoir à AIGLON Olivier), DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), CHABRAN Fanny (pouvoir à CAFFIER Fabien), LHOPITAL Guy (pouvoir à BELTRAN Yves).

**Secrétaire de séance** : AIGLON Olivier

D/2023-068

**Objet de la délibération** : Décision modificative n°2 sur le budget chaufferies bois : virements de crédits

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de prévoir des ajustements au Budget Primitif voté le 6 février dernier pour les raisons suivantes :

=) Le marché de travaux proposé dans le cadre de la fourniture et de l'installation d'une seconde chaufferie bois aux Combes, nécessite des crédits supplémentaires.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

| Désignation                                    | Dépenses      | Recettes      |
|--|---------------|---------------|
| Chapitre 23, article 2313<br>« constructions » | + 30 000.00 € |               |
| Chapitre 16, article 1641<br>« Emprunts »      |               | + 30 000.00€  |
| TOTAL  | + 30 000.00 € | + 30 000.00 € |

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ADOpte la décision modificative de crédits n°2 sur l'exercice 2023 relative au budget chaufferies bois, telle qu'exposée ci-dessus.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



|                              |   |                                 |   |
|------------------------------|---|---------------------------------|---|
| Olivier AIGLON<br>Secrétaire |  | Agnès NELIAS<br>Madame la Maire |  |
|------------------------------|---|---------------------------------|---|

Acte rendu exécutoire - 3 JUIL. 2023  
Après dépôt en Préfecture le : - 3 JUIL. 2023  
Publication ou notification du : - 3 JUIL. 2023  
Publication site internet le : - 3 JUIL. 2023  
Affichage liste des délibérations le : 30 JUIN 2023